

Règlement particulier du tournoi PromoBad
Billo'Mixte du Volant des Turlurons (BILLOM)
du mercredi 25 juin 2025

Article 1

Le tournoi se déroulera conformément au règlement FFBad et à ce règlement particulier. Toute inscription au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement. Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses Cadets, Juniors, Séniors et Vétérans des séries R4 à NC licenciés à la FFBaD pour le tableau de double mixte.

Article 2

Le GEO qui officie sur le promobad est Olivier BROWARNYJ. Il sera secondé par Alexandre PAILLARD.

Article 3

Le tournoi se jouera en double mixte pour les séries R, D, P et NC. Le nombre de participants ne pourra dépasser 64 joueurs soit 32 paires.

Article 4

Les droits d'inscription sont de 5 € par joueur. La date limite d'inscription est fixée au 18/06/2025. Établissement des tableaux le 22/06/2025. La prise en compte du CPPH le 19/06/25. Début des inscriptions le 23/04/2025.

Article 5

Les rencontres se dérouleront par poules de 4, 5 ou 6.

Article 6

Les matchs se feront en auto-arbitrage.

Article 7

La répartition dans les tableaux sera faite par le logiciel Badnet qui est le logiciel de gestion de compétition de badminton préconisé par la FFBaD.

Article 8

Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige entre les joueurs, les volants officiels du tournoi seront les RSL DLT82.

Article 9

Si le volant touche les structures du bâtiment au service, il sera remis 1 fois. S'il touche pendant l'échange, il sera compté faute.

Article 10

Chaque match se déroulera en deux sets gagnants de 21 points (avec deux points d'écart obligatoire) selon la règle particulière suivante :

- _ lors du premier set, les échanges débutent en Simple Dame jusqu'à la pause à 11 points, le set est terminé en double mixte.
- _ lors du second set, les échanges débutent en Simple Homme jusqu'à la pause à 11 points, le set est terminé en double mixte.
- _ si un troisième set est nécessaire, il sera joué entièrement en Double Mixte

Article 11

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement.

Article 12

Toute participation entraîne l'acceptation du présent règlement.